

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU
en date du jeudi 08 janvier 2026

La séance, faisant suite à la convocation du 31 décembre 2025, est ouverte à dix-neuf heures et 10 minutes en la Salle du Conseil de Baladou, sous la présidence de Monsieur Jean DELVERT, Maire.

Présents : Mme Elyane DELPY GOURSAT, Mme Fabienne DEROO, Mr François LEYMARIE, Mr Cédric MARTY, Mr Étienne BARTHOLOMÉ,, Mr Jean DELVERT.

Absents : Mr Dominique LEMOINE. et Mme Claudette CAMPASTIÉ

Élus : 8 – Quorum : 5 – Présents : 6 - Procuration : 0 - Votants : 6.

Délibérations

1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire invite l'assemblée à désigner un ou une secrétaire de séance.

M. Étienne BARTHOLOMÉ se portant candidat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de le désigner aux fonctions de secrétaire pour la présente séance du conseil municipal et charge Mr le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision

Délibération adoptée par 06 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

Rajout d'un point à l'ordre du jour

Mr le Maire propose à l'assemblée le rajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir une « décision modificative 2025-003- budget commune».

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la proposition de Mr le Maire e rajouter le point mentionné ci-dessus .

Délibération adoptée par 06 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

2 : Approbation du procès-verbal de séance du 11 décembre 2025

Monsieur le Maire invite l'assemblée se prononcer sur le procès verbal de séance du 11 décembre 2025.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 11 décembre 2025 ; et charge Mr le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision. Ce procès-verbal est ensuite signé par les membres du conseil.

Délibération adoptée par 06 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

3 : Examen de la demande du restaurant Madam'

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le locataire a présenté, dans un courrier daté du 12 décembre dernier, ses doléances concernant les multiples soucis rencontrés au bâtiment au cours de ces derniers mois et qui ont impacté défavorablement l'ouverture au public et le fonctionnement normal de son activité : dégât des eaux dans le plafond de la cuisine, dysfonctionnements de l'assainissement et panne de chauffage. Les fermetures qui se sont imposées ont impacté son chiffre d'affaires mais aussi l'appréciation générale du restaurant par la clientèle.

Mr le Maire et Mr le 1^{er} Adjoint rappellent que plusieurs interventions expliquées lors de séances précédentes ont déjà eu lieu, et que d'autres sont en cours dans les limites des budgets disponibles.

Afin de compenser le manque à gagner du locataire, Mr le Maire propose de ne pas facturer de loyer de janvier 2026 et de prendre à charge de la Commune les frais de remise en état et de réparation de la chaudière.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas facturer de loyer de janvier 2026 et de prendre à charge de la Commune les frais de remise en état et de réparation de la chaudière ; et charge Mr le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour

la mise en œuvre de cette décision.

Délibération adoptée par 06 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

3 : décision modificative DM 2025-003 - budget Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement	(Montants en €)	Recettes	Dépenses
011-60623	Alimentation	0,00	+3000,00
011-6156	Maintenance	0,00	+550,00
012-6411	Personnel titulaire	0,00	-5000,00
012-6413	Personnel non titulaire	0,00	-3000,00
011-62876	Remb. Frais à un GFP	0,00	-4158,00
011-66111	Intérêts d'emprunts	0,00	+292,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
Investissement		Recettes	Dépenses
		0,00	0,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le budget comme décrit dans le tableau ci-dessus, et charge Mr le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision. Ce procès-verbal est ensuite signé par les membres du conseil.

Délibération adoptée par 06 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

Questions diverses non soumises à délibération.

1 : Vœux à la population

La séance de vœux à la population aura lieu le 25/01/2026 à 11h dans la salle des fêtes. Il n'y a pas de problème particulier d'organisation.

2 : point sur les dossiers en cours

L'avancement des divers points déjà discutés lors de la séance précédente a été passé en revue. Il n'y a rien de particulier à signaler.

2 : point sur les réunions extérieures

15/12/25 conseil communautaire Gramat

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Mr. le Maire à 20 heures et 10 minutes. En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal.

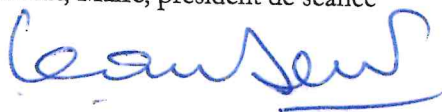
Observations émises lors de la séance du... 05/03/2026

— Niants —

Procès-verbal de la séance du 08 janvier 2026 approuvé le... 05/03/2026

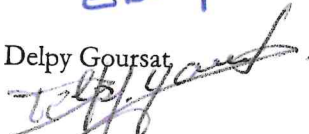
J. Delvert, Maire, président de séance

E. Bartholomé, secrétaire de séance



C. Campastié

E. Delpy Goursat



F. Deroo



D. Lemoine

C. Marty



F. Leymarie

